

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR/TRICE SOCIOCULTUREL

- 17 septembre 2026-

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la commune de CHAUVÉ.

La gouvernance est réalisée par quinze administrateurs, impliqués dans deux instances associatives : un bureau et un conseil d'administration.

Les missions et services sont mis en œuvre par vingt salariés, répartis sur trois établissements : la maison des p'tits loups, la maison des enfants et la maison des jeunes.

Ces activités se déclinent dans différentes organisations : une micro crèche, un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, des séjours, des animations jeunesse, des cours de yoga, des cours de couture...

La maison des enfants est un établissement de 550 m² dédié à l'accueil des enfants de trois ans à 12 ans, avec une capacité d'accueil de cent places.

L'équipe éducative est composée de sept professionnels : un responsable pédagogique et huit animateurs socioculturels.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Type de contrat :	Contrat d'engagement éducatif (CEE)
Heures contractuelles :	35 heures par semaine
Diplôme requis :	C.A.P. « Accompagnant Éducatif Petite Enfance » B.P.J.E.P.S. B.A.F.A. / B.A.F.D.
Entretiens :	Selon les disponibilités
Lieu de travail :	Commune de Chauvé - 44320
Date de prise de poste :	19 octobre 2026

MISSIONS

Sous la responsabilité du directeur et du responsable enfance, l'animateur devra encadrer des enfants de 3 ans à 12 ans lors de l'accueil périscolaire et des temps d'activité péri-éducatifs.

Il devra notamment :

- ✕ Préparer et animer des projets / activités socioculturelles ;
- ✕ Gérer les actes de la vie quotidienne ;
- ✕ Assurer le suivi sanitaire lors des temps d'accueil.

SPÉCIFICITÉS DU POSTE

Le poste d'animateur socioculturel comprend les spécificités suivantes :

- ✱ travail pendant les vacances scolaires
- ✱ une réunion administrative d'une heure le lundi

RÉMUNÉRATION

La rémunération correspond aux critères retenus dans la Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires et correspondant aux fonctions d'animateur socioculturel :

- ✓ Rémunération journalière : 70€
- ✓ Prime de réunion : 6€

CANDIDATURE

- ✓ Par courrier à l'attention de M. Olivier ROSSETTINI, Président de l'association.
Association « La maison du parc »
16, bis route de Pornic
44320 CHAUVÉ
- ✓ Par courriel : direction@mdpchauve.fr